

## EXTRAIT DU REGISTRE

### DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 15 décembre 2025

Délibération N° 15/12/2025 1-6

### **PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT 2026 DE LA MAISON DU TEMPS LIBRE**

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 décembre à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Nicolas DESFACHELLE en suite de convocation en date du 9 décembre 2025 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Nicolas DESFACHELLE, Christophe LOURME, Laurence FACHAUX-CAVROS, Fabrice CAPRON, Béatrice WOZNIAK, Nicolas KUSMIEREK, Lise-Marie MARTEL, Philippe MERCIER, Pierre-Marie SOUILLARD, Nathalie CARTIGNY, Marc LABUR, Fatima ATTINI, Alain STEUX, Christophe COUPARD, Jean-Fabrice PINGUIN, Florence CAUDRON, Corinne MERCIER, Aurélie LITTAYE, Angélique DELMEIREN, Jean-Christophe CAMBIER, Laura OLENDER

#### Étaient absents excusés :

Mme Karine GOUBE qui a donné procuration à Mme Laurence FACHAUX-CAVROS  
M. Frédéric HOUPLAIN qui a donné procuration à M. Philippe MERCIER

M. Serge BRUNEAU

Mme Fabienne CAMUS qui a donné procuration à Mme Béatrice WOZNIAK

Mme Maggy JANSOONE

M. Lucas CHASSAGNE

#### Étaient absents :

M. Thierry PLOUVIEZ  
Mme Sandrine NOWAK

Mme Béatrice WOZNIAK est élue Secrétaire.

La séance ouverte, M. le Président donne lecture du rapport ci-après :

« Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les montants de la participation aux frais de fonctionnement des locaux de la Maison du Temps Libre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

- Location de la petite salle – 1 journée : ..... 116.50 €
- Location de la petite salle – 2 journées : ..... 171.10 €
- Location de la petite salle – 1 heure : ..... 18.60 €
- Location de la petite salle + cuisine – ½ journée : ..... 70.20 €
- Location de la grande salle – 1 journée : ..... 225.70 €  
(du samedi 9h00 au dimanche 9h00)
- Location de la grande salle – 2 journées : ..... 342.10 €  
(du samedi 9h00 au lundi 9h00)
- Location de la grande salle – 1 heure : ..... 24.80 €

Il est également proposé de fixer les prix de remplacement du matériel détérioré ou disparu à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, comme suit :

NATURE	MONTANT
Flûte	3.40 €
Verre à eau	3.40 €
Verre à vin	3.40 €
Tasse à café	3.40 €
Assiette creuse	5.50 €
Assiette plate	5.50 €
Assiette à dessert	5.50 €
Fourchette	2.40 €
Couteau	2.40 €
Cuillère à soupe	2.40 €
Cuillère à café	3.40 €
Coupelle à glace	3.40 €
Bol à soupe	3.40 €
Louche	6.60 €
Corbeille à pain	6.60 €
Légumier	13.00 €
Soupière	23.80 €
Plat rond	13.30 €
Plat ovale	13.30 €
Fourchette de service	6.60 €
Cuillère à service	6.60 €
Pot à eau	5.50 €
Plaque pâtissière antiadhésive	14.10 €
Plateau propylène	2.90 €
Bac gastro	25.80 €

En cas de nécessité, un forfait de 16.00 € sera réclamé pour le nettoyage de la vaisselle. »

« La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lille dans les deux mois à compter de sa publication.

Elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux dans le même délai. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux »

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Nicolas DESFACHELLE  
Maire,

